



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date 23-mars-2023

Date de révision : 23-mars-2023

Numéro de révision 1

d'émission
:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR
Nom du produit	PG Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant)
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit	Agents nettoyants de spécialité liquides
Catégorie d'utilisation	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)	119 Farmol S. p. A. Verdella 3 24040 Comun Nuovo, BG Italy
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	
Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
	Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
	Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A -
------------------------------	--------------------------------

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

	(H314)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

EUH208 - Contient Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde Peut produire une réaction allergique.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

					n° 1272/2008 [CLP]			
C9-11 Pareth-8	68439-46-3	10 - 20	Aucune donnée disponible	614-482-0	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)	-	-	-
Citric Acid	77-92-9	5 - 10	01-21194570 26-42	201-069-1	Eye Irrit. 2(H319) STOT SE 3(H335)	-	-	-
Lactic Acid	79-33-4	1 - 5	Aucune donnée disponible	201-196-2	Eye Dam. 1(H318) Skin Corr. 1C(H314)	-	-	-
Didecyltrimonium Chloride	7173-51-5	1 - 5	01-21199459 87-15	230-525-2	Acute Tox. 3 (Oral)(H301) Skin Corr. 1B(H314) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	10	-
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	85409-23-0	<1	Aucune donnée disponible	287-090-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Corr. 1B(H314) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	10	1
Benzalkonium Chloride	68391-01-5	<1	Aucune donnée disponible	269-919-4	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Corr. 1B(H314) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	10	-
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde	31906-04-4	<1	01-21199718 08-21	250-863-4	Skin Sens. 1A(H317)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.
-----------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Citric Acid	-	TWA: 4 mg/m ³	-	-	-
Nom chimique	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Citric Acid	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	-	-
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde	-	-	skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Citric Acid	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	-	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
--------------	------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale
C9-11 Pareth-8	2080 mg/kg bw/d	294 mg/m ³	-	-
Didecyldimonium Chloride	8.6 mg/kg bw/d	18.2 mg/m ³	-	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
C9-11 Pareth-8	25 mg/kg bw/d	87 mg/m ³	1250 mg/kg bw/d
Citric Acid	25 mg/kgbw.d	87 mg/m ³	1250 mg/kgbw.d

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Lactic Acid	-	-	-	592 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Lactic Acid	296 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Lactic Acid	35.4 mg/kg bw/day	-	-

Predicted No Effect Concentration (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
C9-11 Pareth-8	0.104 mg/L	0.104 mg/L	0.014 mg/L
Citric Acid	0.44 mg/L	0.044 mg/L	-
Lactic Acid	1.3 mg/L	-	-
Didecyldimonium Chloride	0.0011 mg/L	0.00011 mg/L	0.00021 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
C9-11 Pareth-8	13.7 mg/kg sediment dw	13.7 mg/kg sediment dw	1.4 mg/L	1 mg/kg soil dw	-	-
Citric Acid	34.6 mg/kg sediment dw	3.46 mg/kg sediment dw	1 000 mg/L	33.1 mg/kg soil dw	-	-
Lactic Acid	-	-	10 mg/L	-	-	-
Didecyldimonium Chloride	61.86 mg/kg sediment dw	6.186 mg/kg sediment dw	0.14 mg/L	1.4 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	Plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	95 - 105 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	2.2	
Viscosité dynamique	5 - 10 mPa s	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1 - 1.2	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Granulométrie

Aucune information disponible

Distribution granulométrique

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

conséquences aux électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
 Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
 Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcohols, C9-11, ethoxylated	> 300 - < 2000 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-	5400 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw	-
Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)-	3543 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	21 mg/l (rat)
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1)	264 mg/kg bw (OECD 401)	3342 mg/kg bw	-
Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl, chlorides	-	= 2300 mg/kg (Rabbit)	-
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	>300-2000 mg/kg bw	= 2300 mg/kg (Rabbit) = 1420 mg/kg (Rat)	-
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 4-(4-hydroxy-4-methylpentyl)-	= 3250 µL/kg (Rat)	-	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
C9-11 Parath-8	-	-	Y (100%; OECD 405)	-	-	-	-	-
Citric Acid	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Lactic Acid	-	-	Y (OECD 438)	-	-	-	-	-
Didecylidimonium Chloride	-	-	Y	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Lactic Acid	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Didecylidimonium Chloride	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.
---	---

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	--

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
--------------	----------------------------	---------	------------------------------------	-----------

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

Alcohols, C9-11, ethoxylated	1.4 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 96 h)	5 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	2.5 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-	-	440 mg/L (OECD 203; Leuciscus idus melanotus; 48 h)	-	1535 mg/L (Daphnia magna; 24 h)
Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)-	3500 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	130 mg/L (EPA-660/3-75-009; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	EC50: > 100 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; static; freshwater; 3 h)	130 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1)	0.062 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.49 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	5.95 mg/L (OECD 209; activated sludge; static; 3 h)	0.029 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	-	LC50: 0.223 - 0.46mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.823 - 1.61mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1.3mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =2.4mg/L (96h, Oryzias latipes)	-	0.016 mg/L

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
C9-11 Parath-8	-	0.11 mg/L (Pimephales promelas; 30 d)	0.77 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-
Citric Acid	425 mg/L (Scenedesmus quadricauda; 8 d)	-	-	-	> 4000 mg/kg bw (Guideline not indicated; Gallus domesticus; 14 d)
Lactic Acid	534 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	180 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	320 mg/L (EPA 660/3-75009; Daphnia magna; 2 d)	88.5 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 0.125 d)	810 mg/kg (EPA OPP 71-1; Colinus virginianus; 14 d)
Didecylidmonium Chloride	0.013 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	-	0.021 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	4 mg/L (OECD 209; 3 h)	125 mg/kg soil dw (OECD 222 and BBA guideline, 1994; Eisenia fetida; based on active ingredient; 55 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Alcohols, C9-11, ethoxylated - 68439-46-3	72 % inorg. C analysis (Guideline: ISO 14593 Water quality; 28 d)	-	-	-
1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy- - 77-92-9	97% ; CO ₂ ; 28 d; OECD 301 B	-	-	93 % (OECD 303 A; aerobic; sludge from a communal sewage treatment plant; COD removal)
Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)- - 79-33-4	75.5%CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d	-	-	50 (EU Method C.5; BOD ₅ *100/COD; activated sludge, domestic,

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1) - 7173-51-5	71%CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d	-	-	non-adapted; aerobic; 20 d) t1/2: 100 d (Guideline not indicated; method: Technical Assistance Document 3.12 of the Environmental Assessment Handbook, FDA; aerobic; in loam soil)
---	--	---	---	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Citric Acid	-1.72
Lactic Acid	-0.54
Didecylidimonium Chloride	-0.4 - 2.58

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
C9-11 Pareth-8	3.74	237 L/Kg
Citric Acid	-1.55	3.2 L/kg
Lactic Acid	-0.54	-
Didecylidimonium Chloride	2.59 (OECD 105)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Lactic Acid	1 L/kg
Didecylidimonium Chloride	280547 L/kg (OECD 106)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
C9-11 Pareth-8	La substance n'est pas PBT/vPvB
Citric Acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Lactic Acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Didecylidimonium Chloride	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A3, A803
Remarque : L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride), 8, III, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 223, 274
N° d'urgence F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible
Remarque : L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride), 8, III, Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274
Code de classification C9

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride)

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride), 8, III, Dangereux pour l'environnement

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274

Code de classification C9

Code de restriction en tunnel (E)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903

14.2 Désignation officielle de transport étendue DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride)

Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Didecyldimethylammonium chloride), 8, III, Dangereux pour l'environnement

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Polluant marin Non réglementé

Code de classification C9

Étiquette(s) de danger 8

Quantité limitée (LQ) 5 L

Équipements nécessaires PP, EP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended).Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended).Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended).Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
--------------	------------------------------------	------------------------------------

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Citric Acid	75.	-
Lactic Acid	75.	-
Didecyldimonium Chloride	75.	-
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1) - 7173-51-5	I.1

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)
1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy- - 77-92-9	Product-type 1: Human hygiene
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1) - 7173-51-5	Product-type 8: Wood preservatives

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

C-91103119-001_PGP_CLPR7_EUR - PG
Professional_C3 concentré_Nettoyant pour sanitaires
(Désinfectant)

Date de révision : 23-mars-2023

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	D'après les données d'essai

Date d'émission : 23-mars-2023

Date de révision : 23-mars-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité